



Déclaration liminaire GT du 19 mai 2014

Les dernières élections municipales ont démontré s'il en était besoin que les français dans leur grande majorité rejettent la politique d'austérité que leur impose ce gouvernement.

Cette politique qui vise à réduire le déficit public ne fait qu'affaiblir la puissance publique et paupériser la population au profit du grand capital et de ces défenseurs.

Il n'y a pas de fatalité et à la CGT FINANCES PUBLIQUES nous militons pour d'autres choix.

Les suppressions du nombre d'emplois de fonctionnaires et les réductions drastiques des enveloppes budgétaires sont des vecteurs induisant à terme la destruction du service public fiscal et comptable de qualité et de proximité, toujours reconnu par nos concitoyens.

Ce qui nous est proposé à la DGFIP depuis quelques années consiste à regrouper les services et à mettre en place de pôles, de 1 à plusieurs suivant les départements, cherchant ainsi à gommer les effets négatifs des suppressions d'emplois (30000 à la DGFIP).

La réforme territoriale présentée dernièrement par le nouveau 1er ministre est assez claire sur le sujet : suppression des départements, division du nombre de régions par deux...

L'inquiétude est grande chez nos collègues, et notamment à la lecture de la dernière production de la fondation IFRAP du 30 avril 2014 consacrée à la révision du réseau DGFIP que dans le cadre de la rationalisation de l'organisation territoriale de la FRANCE, les services de publicité foncière pourraient se voir ramenés de 354 actuellement à 12 (1 par région).

Nous espérons que le dialogue social au sein de notre administration primera sur de telles propositions destructrices du service public auquel nos concitoyens sont attachés.

Vous nous présentez à l'appui de votre proposition de généralisation un bilan des tests réalisés par :

- ✓ la DDFIP de la Haute-Marne sur le site de Chaumont,
- ✓ la DDFIP de Seine-Maritime sur le site du Havre 2,
- ✓ la DDFIP du Pas-de-Calais sur le site d'Arras.

A la lecture de ce bilan, il vous apparaît que :

- ✓ le rattachement enregistrement/SPF s'inscrit dans la cohérence de missions,
- ✓ le regroupement est pertinent pour les professionnels autant que pour les particuliers.

Or ce bilan n'est étayé d'aucun document (PV de CTL ou CHSCT, ou comptes-rendu) permettant de valider cette interprétation.

A contrario, en réponse à un questionnaire de la CGT FINANCES PUBLIQUES, les collègues contactés, concernés ou non par cette expérimentation, n'en font pas la même analyse.

Vous omettez par exemple l'opposition des collègues du service enregistrement du SIE LE HAVRE OCEANE qui au travers d'une lettre ouverte adressée le 13 février 2014 aux responsables du SIE et du SPF demandait l'arrêt du test. Sans reprendre les termes de ce courrier dont vous avez du avoir connaissance, les collègues indiquent que je cite « *l'absence de bilan, le manque de visibilité à court et moyen terme et les problèmes d'accueil (locaux inadaptés), front-office et back-office à des étages distincts, etc... ; n'arrivent pas à compenser les faibles avantages de ce test* ».



Montreuil, le 22 mai 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Vous évoquez les deux GT de mars et mai 2012, GT au cours desquels nous avons soulevés un certain nombre de questions qui n'ont toujours pas de réponses. Lors du GT de mai 2012, présidé par M FENET, nous avons notamment mis l'accent sur le fait que tous les pôles enregistrement existants n'étaient pas, contrairement à ce qui était présenté, proches géographiquement des SPF. Dans beaucoup de départements, les uns peuvent être distants des autres de 30 à 40 KM, voir plus. L'engagement avait alors été pris par M FENET d'en faire le recensement sur tout le territoire afin d'avoir une photographie précise de la situation géographique des uns et des autres, et de le présenter aux organisations syndicales lors d'un nouveau GT qui serait programmé pour l'automne suivant.

Non seulement aucun GT n'a été programmé depuis celui de mai 2012, mais aucun recensement géographique n'a été produit.

Aujourd'hui nous vous posons la question à nouveau : combien de sites (SPF ou pôle enregistrement) sont effectivement éloignés géographiquement les uns des autres.

Le rapprochement envisagé pour ces sites éloignés, met une fois encore à mal le maillage territorial garanti d'un service public de proximité pour chaque citoyen.

A aucun moment vous n'évoquez l'accueil téléphonique qui est pourtant très important dans ces services et notamment à l'enregistrement.

Autre question récurrente qui nous revient et non évoquée : la passerelle F13S/MOOREA que certaines directions locales considèrent comme performante, est considérée par bon nombre de nos collègues comme une véritable catastrophe !

La question du pilotage et de l'encadrement des services reste on ne peut plus floue dans votre présentation, pourtant la technicité particulière de ces métiers nécessite un encadrement spécialisé.

En conclusion les documents mis à notre disposition ne nous permettent pas d'aborder ce GT avec les éléments réellement utiles aux échanges. Vous indiquez par exemple que « les impacts en termes de ressources humaines (règles de gestion) » sont à expertiser avec les services RH compétents.

Comment pouvons-nous même envisager ces rapprochements qui, si ils étaient appliqués, impacteraient la vie professionnelle et privée de nos collègues, sans savoir quelles règles de gestion s'appliqueraient ?

Nous voulons insister au terme de cette déclaration liminaire sur le climat de défiance qui prévaut aujourd'hui dans les SPF et les services de l'enregistrement vis à vis de ce projet. Ce que vous envisagez provoquerait des contraintes nouvelles et du stress pour les agents, dégradant un peu plus leurs conditions de travail et augmentant les risques psychosociaux.

Lors de notre dernier congrès de mai 2012, nous avons adopté la résolution suivante :

- ✓ « la CGT se prononce pour le maintien du maillage des CHS/SPF, et contre les créations de pôles dont le seul but serait de justifier des suppressions d'emplois, au détriment des agents et de la bonne exécution de la mission, de la fiabilité du fichier et de l'information aux tiers ».

Cette position n'a pas changé et le peu d'éléments que vous nous fournissez ne peut que la renforcer.

En conclusion, la CGT FINANCES PUBLIQUES reste opposée à tous rapprochements SPF/pôles enregistrement, qui n'apporteront pas de plus-values réelles aux missions qu'exercent nos collègues. Ce que nous défendons c'est bien au contraire :

- ✓ le renforcement de ces services par la création des emplois nécessaires,
- ✓ le respect du maillage territorial au service des usagers
- ✓ le respect des droits et garanties des agents des finances publiques.



Compte rendu GT du 19 mai 2014

Bilan tests rapprochements SPF / Enregistrement

L'objet de ce GT résidait dans la présentation du bilan des tests de rapprochements SPF/Enregistrement réalisés sur une année sur les sites de CHAUMONT (52), LE HAVRE (76) et ARRAS (62).

Sans surprise, les conclusions tirées par l'administration sont positives, les agents concernés considérant, selon ce bilan, le rapprochement cohérent et pertinent.

Après avoir marqué notre opposition au projet, et présenté nos divergences de vues quand aux bénéfices réels de ces tests. Nous avons rappelé notre demande d'expertise de mai 2012 concernant le nombre département où SPF et pôle enregistrement sont éloignés géographiquement l'un de l'autre. Les tests ayant été opérés sur des services déjà sur le même site, la problématique générée inévitablement par un déplacement physique des missions et de ceux qui les exercent n'étant de fait pas évoqués.

En réponse, il nous a été précisé que les directeurs locaux seront directement consultés afin d'établir le recensement des flux de réception et la volumétrie des emplois concernés. Il leur sera également demandé de réfléchir à la réalisation des rapprochements attendus concernant leurs particularités locales.

Les éventuels rapprochements de service se feraient à effectif constant, nous avons alors simplement rappelé les problèmes rencontrés lors du calibrage des Pôles Enregistrement.

De plus, nous avons souligné que la suppression de la double formalité à compter du 1er juillet 2014 pour les actes donations se faisait quand à elle sans transfert de personnel, avec un outil informatique nous a-t-on dit permettant de prendre les paiements mais avec une liquidation séparée sous forme de calculatrice et des extraits d'actes excluant les biens meubles... enfin pour le moins jusqu'à fin décembre.

Il semble à l'évidence que la volonté de l'administration soit bien de regrouper sur un même lieu les deux branches d'un même métier. Il nous a cependant été affirmé que l'administration n'avait aucune arrière-pensée cachée, qu'à ce stade rien n'était arrêté et que tous les cas de figure seraient examinés.

C'est une évidence, c'est bien l'avenir des pôles enregistrements, petits ou non, qui est en jeu et nous demandons à tous les agents concernés de faire connaître à la CGT FINANCES PUBLIQUES leurs observations et leurs inquiétudes sur ce projet qui, à n'en pas douter, impacterait de manière très significative leurs missions et leurs conditions de travail.

La DG a prétendu en outre que dans l'hypothèse de la généralisation des rapprochements, le respect des métiers serait garanti. Toutefois dans les futures règles d'affectation restant à définir avec le service RH, seul le nouveau service SPFE pourrait être demandé sans pastillage métiers, celui-ci n'étant pas considéré comme nécessaire.

La CGT FINANCES PUBLIQUES voit mal comment le respect des

métiers pourra être garanti, dès lors que le pastillage métiers ne sera pas permis?

De la même façon la question de l'indemnitaire a été renvoyée siné dié.

S'agissant des outils informatiques, le but est d'arriver à plus ou moins longue échéance (2016/2017) à une intégration dans FIDJI du traitement de tous les actes, permettant une autonomie comptable des SPFE.

La récurrence des problèmes rencontrés avec la passerelle F13S/MOOREA, semble avoir été une surprise pour l'administration qui a pris note des cas concrets que nous lui avons alors présentés.

Les difficultés liées à l'immobilier (accueil) n'ont pas été niées par l'administration qui se déclare pour autant tenue par les enveloppes budgétaires qui lui seront accordées. La tendance générale étant à la réduction, nous avons marqué notre inquiétude quant à la réalisation des travaux immobiliers pourtant nécessaires à de telles restructurations si elles devaient se confirmer. A notre demande concernant les CHSCT, il a été répondu que ceux-ci seraient dès lors systématiquement convoqués.

Concernant le pilotage, il a été indiqué que dans l'esprit de la réforme, un seul outil (le SPFE), un seul responsable comptable. Le sort des stock de paiement différés/fractionnés quand à lui n'a pas été fixé.

Si l'administration s'accorde sur la volonté de conserver un service public de qualité, nous lui avons fait remarquer qu'elle ne montrait pas le même attachement sur sa proximité, ce qui pour nous est révélateur de ses ambitions dans les rapprochements envisagés.

Cela va dans le sens de nos inquiétudes fondées quant aux regroupements géographiques de services éloignés. L'accent est bien mis sur le pôle civiliste (sic administration) et la notion même de service à l'utilisateur non professionnel (public habituel des pôles enregistrements) n'est qu'à peine effleurée.

Rien ne serait donc arrêté et un prochain GT (octobre 2014) aura vocation à entrer un plus dans les règles pratiques liées à la gestion des emplois, aux regroupements des sites éloignés, à l'indemnitaire, à la formation des agents, ce qui démontre s'il en était besoin que la volonté de notre administration est bien de mettre en place les regroupements des services cibles.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a renouvelé en conclusion son opposition aux rapprochements envisagés, ce projet n'ayant pas selon nous pour ambition l'intérêt des agents, des missions, et de l'utilisateur, mais bien de tenter de gommer les effets négatifs de la démarche stratégique et de la politique d'emploi menée des des années dans notre administration.
